

COMMUNIQUE DE LA CDUS

18 MARS 2016

La position de la CDUS sur les nouveaux enjeux du métier d'enseignant-chercheur en sciences

La Conférence des Directeurs et Doyens d'UFR Scientifiques (CDUS) a tenu son colloque annuel du 16 au 18 mars 2016 à Lyon. Pendant trois jours, présentations et ateliers se sont succédés pour analyser les nouveaux défis du métier d'enseignant-chercheur, prenant pour point de départ, d'une part les résultats d'une enquête menée auprès d'environ huit cents professeurs et maîtres de conférences des UFR scientifiques, et d'autre part les contributions de trois experts sur la situation à l'étranger, l'histoire récente de l'évolution du statut des enseignants-chercheurs et enfin le rôle du CNU dans l'évolution de leur carrière. Nous faisons le constat préoccupant d'une complexification et diversification de chacune des missions essentielles des enseignants-chercheurs que sont la formation et l'insertion professionnelle, la recherche, et le pilotage. Il en résulte un sentiment de perte de temps et de difficulté à mener à bien des activités de recherche qui constituent, à ce jour, les principaux vecteurs de reconnaissance (y compris financière à travers la PEDR) et de progression de carrière, dont le déroulement est de plus en plus éloigné de la réalité et de la qualité d'implication des personnes dans les autres missions. Outre l'inefficacité collective inhérente à ces observations, nous constatons dans nos UFR la progression d'un malaise général, voire d'une démotivation des enseignants-chercheurs pour ces missions insuffisamment prises en compte.

La CDUS propose différentes pistes de travail afin de retrouver une dynamique collective seule à même de nous permettre de répondre aux enjeux actuels et futurs de l'Université française.

- **L'accompagnement en début de carrière** : allègement de l'horaire d'enseignement les cinq premières années, mise en place de formations à la pédagogie universitaire, à l'élaboration de projets, au travail collectif...
- **La mise en place d'une Habilitation à Diriger les Formations (HDF)** par analogie avec l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), et ouvrant les mêmes droits d'avancement de carrière, afin de reconnaître l'implication dans les activités de formation et la compétence à monter de nouvelles formations, à les piloter et à animer des équipes pédagogiques.
- **Un mécanisme de financement et un montant minimum de Prime garantissant une équité entre collègues**, et une attribution indépendante de la situation financière des établissements.
- Une attention renouvelée pour **que les perspectives de promotions de grades soient réelles et plus indépendantes des effets de cohortes ou des contextes locaux** via des mécanismes de compensation entre contingents locaux et nationaux.
- **La création d'une deuxième voie d'accès au statut de professeur des universités** basée sur le modèle des listes d'aptitudes existant pour la plupart des autres corps de fonctionnaires, dont le corps des agrégés. Cette nouvelle voie d'accès devrait associer les Conseils de composantes, les Conseils Académiques et le CNU. L'usage très faible des accès alternatifs par concours au titre de l'article 46 (46.3, 46.4, 46.5) des statuts des enseignants-chercheurs

Contact

Yves Bertrand, Président de la CDUS – yves.bertrand@univ-poitiers.fr – 05 49 45 35 30
– CDUS – Association loi 1901 – Maison des Universités – 103 boulevard St-Michel – 75005 PARIS

- <http://www.cdus.asso.fr> -

montre qu'en dépit des adaptations récentes, ces possibilités et ces modalités répondent mal, en l'état, à la situation.

- **La mise en place, pour les enseignants-chercheurs qui le souhaiteraient, de "lettres de missions"** précisant pour une durée donnée la part des activités de recherche, de formation et de missions particulières de pilotage accompagnées d'objectifs. Ce pourrait être le moyen d'une meilleure reconnaissance du travail effectué, d'une prise en compte dans le suivi de carrière ainsi que d'une cohérence dans la mise en œuvre du projet de composante ou d'établissement.
- **D'une manière plus générale, il est l'heure d'une révision et d'une prise en charge globale de la gestion de la ressource humaine « enseignants-chercheurs ».** Les questions du suivi de carrière et des objectifs des évaluations diverses et de la reconnaissance des activités sont évidemment intimement liées. « Enseignant-chercheur » est un métier unique et non la juxtaposition de deux demi-métiers. Le rôle des UFR est essentiel à cet égard et devrait être reconnu comme tel pour les attributions de CRCT ou de délégations auprès des organismes de recherche.
- **Le renforcement de la part des financements récurrents**, la recherche de financements par projets s'avérant très chronophage en montage de dossiers, pour un résultat décevant et au prix d'un coût en évaluation et en pilotage qu'il serait utile de mesurer et de rendre public.
- **La mise en place d'une réelle subsidiarité entre les établissements et les UFR scientifiques**, basée sur la confiance et la contractualisation, afin de simplifier les chaînes de décision et réduire le temps global passé en réunion.

La CDUS salue l'engagement important des collègues sur le terrain. Toutefois, l'accompagnement et la reconnaissance des multiples facettes de notre métier est une condition nécessaire pour relever les défis de l'ESR, tels que la diversité accrue des publics en formation initiale ou tout au long de la vie, l'exigence des standards internationaux de la recherche ou encore la recomposition du paysage universitaire, pour ne citer que les plus importants.

Contact

Yves Bertrand, Président de la CDUS – yves.bertrand@univ-poitiers.fr – 05 49 45 35 30
– CDUS – Association loi 1901 – Maison des Universités – 103 boulevard St-Michel – 75005 PARIS

- <http://www.cdus.asso.fr> -